



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/219

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 300 euros au titre de l'année 2020 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 90 000 euros pour l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 30 places, nommé « Les Moussaillons des Docks », sis 82, rue des Docks à Lyon 9<sup>ème</sup>, géré par l'Association ALFA 3A siégeant 2 rue Nicolas Sicard – 69 005 Lyon – Approbation et autorisation de signature de conventions

Direction de l'Enfance

**Rapporteur :** M. VASSELIN Steven

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/219 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 47 300 EUROS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 ET D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 90 000 EUROS POUR L'OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE 30 PLACES, NOMMÉ « LES MOUSSAILLONS DES DOCKS », SIS 82, RUE DES DOCKS À LYON 9ÈME, GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION ALFA 3A SIÉGEANT 2 RUE NICOLAS SICARD – 69 005 LYON – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel (PEP) de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèche ZAC Industrie Nord – création »,

Par délibération n° 2019/5040 du 23 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition par la Ville à la SERL, à titre gratuit, des locaux précités.

Par délibération n° 2020/5344 du 27/01/2020, a été approuvée l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements Enfance 2015-2020 », n°2015-1, programme n°00002.

L'ouverture de cette structure, d'une capacité de 30 places, dénommée « Les Moussaillons des Docks », est prévue à la fin octobre 2020.

Ce projet d'ouverture permet de poursuivre la politique Petite Enfance engagée par la Ville de Lyon, qui est soucieuse d'accroître l'offre d'accueil sur le 9<sup>ème</sup> arrondissement, secteur en fort développement démographique.

La Ville de Lyon soutient le projet d'exploitation d'un nouvel établissement par l'Association ALFA 3A, avec laquelle elle entretient depuis longtemps un partenariat de qualité dans le domaine de la Petite Enfance.

L'Association ALFA 3A contribue ainsi depuis de nombreuses années au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans l'agglomération lyonnaise, et coopère efficacement à la politique de la Ville de Lyon relative à la Petite Enfance. Elle assure d'ores et déjà la gestion de 4 établissements d'accueil de jeunes enfants, représentant 153 places d'accueil dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon.

Dans son projet, l'Association ALFA 3A met l'accent sur l'éveil, l'épanouissement, la sociabilité et la sécurité de l'enfant. Le projet pédagogique est élaboré par les équipes et adapté à l'établissement.

Elle s'inscrit dans une démarche de labellisation « développement durable » et peut s'appuyer sur des services supports et un réseau local de 19 structures d'accueil Petite Enfance.

Ce nouvel équipement est inscrit au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 au titre du développement de l'offre d'accueil.

Pour l'ouverture de cet établissement, le budget de fonctionnement 2020 s'élève à 155 211 euros. Dans ce cadre, l'association a présenté à la Ville de Lyon une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 47 382 euros.

Elle sollicite également une subvention d'investissement pour financer l'aménagement initial de la structure, dont le montant total est estimé à 90 814,81 euros.

La Ville de Lyon ayant déjà formulé une demande de subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône pour le financement des travaux, l'association ne peut pas solliciter la CAF du Rhône pour les dépenses liées à l'équipement de sa nouvelle structure.

Il vous est donc proposé d'approuver en faveur d'ALFA 3A une subvention de fonctionnement initiale pour l'année 2020 de 47 300 euros pour l'ouverture de l'établissement « Les Moussaillons des Docks », ainsi qu'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans.

Il vous est également proposé d'approuver une subvention exceptionnelle d'investissement de 90 000 euros. Cette subvention, complétée par une part minimale d'autofinancement de l'association, correspond au montant d'équipement (mobilier, matériels et appareils électroménagers) nécessaire pour garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants et de travail pour les personnels dès l'ouverture de la structure.

Les conditions et modalités de versement des subventions sont formalisées par les conventions jointes au présent rapport.

Les locaux situés 82, rue des Docks, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement représentent une surface de 538 m<sup>2</sup> et disposent d'un espace extérieur de 360 m<sup>2</sup> environ, dont 200 m<sup>2</sup> de pelouse arborée.

Il vous est proposé de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit au bénéfice d'ALFA 3A à compter de la remise des clés et ce pour une durée initiale de trois ans.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition est estimée à 86 080 euros en 2020.

La convention d'occupation temporaire jointe au présent rapport précise les modalités de cette occupation de locaux.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2019/5040 du 23 septembre 2019 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement est allouée à l'Association ALFA 3A pour un montant de 47 300 euros pour l'année 2020 pour l'EAJE « Les Moussaillons des Docks », situé 82 rue des Docks à Lyon 9<sup>ème</sup>.
- 2- Une subvention d'investissement est allouée à l'Association ALFA 3A pour un montant de 90 000 euros pour l'acquisition de mobiliers, matériels et appareils électroménagers pour les locaux de l'EAJE « Les Moussaillons des Docks », situé 82 rue des Docks à Lyon 9<sup>ème</sup>.
- 3- La convention-cadre, les conventions d'application financière et la convention d'occupation des locaux susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'Association ALFA 3A, sont approuvées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.
- 5- La subvention de fonctionnement 2020 de 47 300 euros sera financée par l'enveloppe « création/extension » et imputée sur la nature 6574, fonction 64, exercice 2020.
- 6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement résultant de la subvention sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00002, AP n°2015-1, opération n°09344001, et sera imputée sur la nature 20421, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2020 : 90 000 €

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Steven VASSELIN**